

## Séance du conseil communal du 23 avril 2009

### Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Romain Reitz (CSV), échevin, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### Absent et excusé:

Mike Hagen (LSAP), échevin.

### 01. Informations au conseil communal.

#### 02. a. Approbation d'un compromis d'échange.

##### b. Approbation d'un compromis de vente.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis d'échange, conclu le 20 février 2009 entre le collège échevinal et les époux René Weimerskirch et Irène Stoos de Gonderange, portant sur des places sises à Gonderange, au lieu-dit « auf der Werkspreit ».
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis de vente, conclu le 20 février 2009 entre le collège échevinal et les époux René Weimerskirch et Irène Stoos de Gonderange, portant sur la vente par la commune aux époux Weimerskirch-Stoos de fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « auf der Werkspreit ».

### 03. Approbation d'un acte notarié.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte de cession gratuite portant sur des fonds sis à Junglinster, rue de Godbrange, appartenant aux conjoints Marguerite Nilles-Zahles, Claude Nilles et Norbert Nilles.

### 04. Approbation d'une servitude.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention conclue le 20 février 2009 entre la commune et la société RODEMA S.A. d'Esch-sur-Alzette concernant l'obtention d'un droit de passage pour la pose d'une canalisation à Rodembourg, sur trois parcelles de ladite société.

### 05. Approbation de la convention Maison Relais pour Enfants.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention 2009 signée en date du 3 avril 2009 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et l'asbl Päiperlek choisi comme organisme gestionnaire de la Maison Relais pour Enfants.

### 06. Fixation des indemnités à accorder aux étudiants occupés pendant les vacances scolaires 2009.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les indemnités à accorder aux étudiants occupés durant les vacances d'été 2009 à la commune de Junglinster comme suit:

	taux horaire	taux mensuel
	NI 702,29	NI 702,29
18 ans et plus:	7,7816.-€	1.346,21.-€
17-18 ans:	6,2252.-€	1.076,96.-€
15-17 ans:	5,8361.-€	1.009,65.-€

### 07. Déclarations de recette.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les déclarations de recette se chiffrant au service ordinaire du budget de l'exercice 2008 à 14.236.835,95.-€ et au service extraordinaire à 990.489.-€.

### 08. Démissions de membres de commissions consultatives.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter les démissions de Gilles Dimmer comme président et membre de la commission des finances et de Manuela Lux-Wagner comme membre de la commission consultative pour étrangers.

### 09. Création d'un poste d'ouvrier communal.

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste d'ouvrier avec CATP (pépiniériste-paysagiste) au sein du service jardinage auprès du service de régie de la commune.

#### **10. Demandes de subsides.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer

- a. un subside de 150.-€ à l'Initiative Luxembourg sans OGM pour l'organisation de la « Journée Luxembourg et Grande Région OGM »,
- b. un subside de 161.-€ au « Gonnerenger Pompjéesfrënn » pour l'année 2008.

#### **11. Organisation scolaire 2009/2010, postes vacants.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'organisation scolaire et la répartition des classes pour l'année scolaire 2009/2010 et de signaler les postes vacants suivants au ministère:

- 1 poste cycle 1
- 2 postes cycle 1 (50%)
- 4 postes cycles 2, 3, 4
- 1 poste cycles 2, 3, 4 (75%)
- 1 poste cycles 2, 3, 4 (50%).

#### **12. Projet de modification partielle du plan d'aménagement général, partie écrite, vote provisoire.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver plusieurs modifications à la partie écrite du plan d'aménagement général de la commune de Junglinster.

#### **13. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds à Gonderange, au lieu-dit « im Kickert - Hellapelbaum », vote provisoire.**

Le conseil communal décide avec cinq voix contre une et quatre abstentions d'approuver provisoirement un plan d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « im Kickert, op de Hellapelbaum », élaboré par le bureau Tetra architectes pour le compte de la société Leruth Réalisations s.a. de Bettembourg et visant l'aménagement de six lots destinés à la construction de six maisons unifamiliales isolées.

#### **14. Projet de modification partielle du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à Bourglinster, au lieu-dit « Kraizgaart », vote provisoire.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement la modification partielle du plan d'aménagement général de la commune de Junglinster prévoyant le reclassement de fonds sis à Bourglinster, au lieu-dit « Kraizgaart », en zone d'aménagement public - terrains réservés à l'éducation, conformément au plan dressé par l'architecte Romain Schmiz.

#### **15. Projet et devis concernant la réalisation de facilités pour les transports en commun par route sur la route d'Echternach à Junglinster, part communale.**

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et une abstention d'approuver le projet concernant la réalisation de facilités pour les transports en commun par route sur la route d'Echternach à Junglinster ainsi que le devis d'un montant de 32.454,73.-€ pour la prolongation du trottoir vers l'arrêt de bus dans la même rue.

#### **16. Projet et devis et vote de crédit concernant l'extension de la canalisation dans la route d'Echternach à Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis au montant 363.000.-€ concernant l'extension de la canalisation dans la route d'Echternach à Junglinster et d'inscrire à l'article budgétaire respectif un crédit supplémentaire de 113.000.-€.

#### **17. Confirmation d'un règlement d'urgence concernant la circulation routière dans la rue Nic. Thewes à Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal en date du 3 avril concernant la réglementation de la circulation routière à Junglinster, rue Nic. Thewes, comme suit:

Du lundi 6 avril 2009 jusqu'à la fin des travaux l'accès à la rue Nic. Thewes à Junglinster est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et animaux et le stationnement est interdit des deux côtés de cette rue.

#### **18. Divers - Décompte 2008 de la Maison des Jeunes.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de laisser la somme de 1.200.-€ à disposition de la Maison des Jeunes pour l'acquisition d'une table de soccer, de sorte qu'un solde de 3.080.-€ est à rembourser à la caisse communale conformément au résultat de l'exercice 2008.

#### **19. Questions au collège échevinal.**

---

**20. Demandes relatives à la fin anticipée d'un congé pour travail à mi-temps.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de marquer son accord à la fin anticipée du congé pour travail à mi-temps de Michelle Forster-Roettgers, institutrice préscolaire, et de Françoise Weckering-Bailleux, institutrice primaire, dès le 15 septembre 2009.